

Date de la convocation :  
07/03/ 2011

Nombre de Conseillers :  
**15**

Présents :  
**12**

Votants :  
**15**

Le **quinze mars deux mil onze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

**Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, BENOIT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, CHABRILLAT, SECQ,  
MAZUBERT, MASSY.

**Etait absent excusé :**

Mesdames : JAMET, pouvoir donné à CABANILLAS,  
ANGOULVENT, pouvoir donné LANGLOIS

Monsieur : GALERNE, pouvoir donné à PIOT

Monsieur CHABRILLAT a été élu secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur MAZUBERT à 20 heures 36

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2011.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2011.

**1) Compte de gestion 2010 du receveur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**2) Compte Administratif 2010 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010 et quitte la séance.

**Le Conseil Municipal**, siégeant sous la présidence de Mme PIOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1. - Approuve** le compte administratif 2010 de la Commune qui présente les résultats suivants :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Excédent	<b>205 338.43 euros</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	Déficit	<b>47 911.53 euros</b>

2. - **Affecte** le résultat au budget primitif 2011 de la façon suivante :

ARTICLE 001 report de déficit d'investissement	<b>47 911.53 euros</b>
- ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	<b>47 911.53 euros</b>
ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement	<b>157 426.90 euros</b>

### **3) Contrat Rural – Choix de l'architecte**

Après avoir rencontré divers architectes, Monsieur le Maire propose d'en retenir un.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention

**DESIGNE MM Pascal BAS et François LE COEUR**, architectes, pour assurer le montage du dossier à adresser à la Région et au Conseil Général et pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations concernées par le futur contrat rural

Et

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural ou le contrat de maîtrise d'ouvrage relatif à la mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

### **4) Prix du Conseil Municipal - Peinture**

A l'occasion du Salon de Peinture, organisé par les Arts Jumeauvillois, deux prix du Conseil Municipal vont être remis. Il convient de fixer le montant de ces prix.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les prix du Conseil Municipal à 50 € et à 30€.

### **5) PLU**

Suite à la réunion de travail du 9 mars,

**Le Conseil Municipal** prend en compte les remarques adressées par les services de l'Etat et attend le retour du projet modifié.

A la remarque faite par Monsieur LECOQ sur l'utilité d'élargir le périmètre existant dans le POS,

et la question posée par Monsieur LECOQ sur la non prise en compte des observations des services de l'Etat arrivées en mairie le 30 septembre 2010, soit 2 mois avant le début de l'enquête publique,

il a été répondu que les dossiers avaient déjà été envoyés dans les différentes administrations et que de fait il n'avait pas été possible de les prendre en considération avant l'enquête publique.

### **6) Dénomination d'une rue et d'une sente**

Il convient de donner un nom à une rue située entre la grande rue et la rue des Rosiers et à une sente située entre la Grande Rue et la rue de l'Eglise.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention

**DENOMINE** la rue située entre la grande rue et la rue des Rosiers, perpendiculaire au lavoir «rue du Lavoir »

**DENOMINE** la sente située entre la Grande Rue et la rue de l'Eglise «rue du Presbytère »

### **7) Cimetière communal – Reprise de concessions**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECOQ

En application des dispositions prévues aux articles 2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Mairie envisage la reprise de 10 concessions dont l'entretien ne semble plus assuré, dont 9 à perpétuité et 1 trentenaire.

La Mairie va entreprendre les démarches administratives nécessaires.

### **8) Classe Découverte 2011**

Suite à la séance du 7 décembre 2010, il s'avère que le montant de la classe découverte est de 12 583.07 € (au lieu de 12 397 €) soit 547.09 € par enfant (au lieu de 539 €). Aussi il convient d'annuler et de remplacer la délibération n° 113 du 7 décembre 2010 comme suit :

Classe découverte « Classe Astronomie au Grand-Bornand » du 15 au 21 juin 2011.

La durée du séjour est de 7 jours, sur une base de 23 enfants avec un tarif par enfant de 547.09 €, soit un coût total de 12 583.07 €. Ce montant devra être payé en totalité sur le Budget Primitif 2011 de la Caisse des Ecoles, il sera demandé par famille une participation à hauteur de 60 % soit 7 549.84 €, soit un coût final pour la Caisse des Ecoles de 5 033.83 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à inscrire au budget primitif 2011 pour la caisse des écoles un montant de 12 583.07 €.

**Dit** que la subvention que devra verser la commune à la caisse des écoles inclura ce montant.

### **Questions diverses**

Courses cyclistes :

Le 22 mai, le comité départemental des Yvelines organise une course cyclise venant de Maule allant à Andelu. Départ à Maule à 8h, puis venant de Maule allant à Boinville en Mantois, départ de Maule à 14h.

Ecole : Le grillage du côté gauche devenant trop dangereux pour les enfants va être refait.

L'entreprise CHENAFI a établi un devis pour le remplacement de 2 extincteurs réformés d'un montant de 350,42 €.

Le jeudi 17 mars à 20h30, Monsieur le Maire informe qu'il est convié avec les élus de son choix et la secrétaire à une réunion de travail à la CAMY.

La réunion du SIVOM d'Arnouville Les Mantes « assainissement », le 03 mars 2011, a été l'occasion de :

Présenter la loi sur l'eau

Informé des négociations en cours pour l'acquisition foncière devant permettre l'implantation de la future station d'épuration

Communiquer le taux de la redevance assainissement de 1,07€ / M3 pour 2011 et 1,27€ / M3 pour 2012.

Madame PIOT a assisté à la réunion du SIVOM de Maule, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le problème de la subvention versée par le STIF.

A l'avenir, une participation va être demandée aux parents.

Monsieur MASSY a assisté à la réunion du SIVAMASA

L'entretien du bassin de rétention, des talus aux abords de l'église et du tennis sera confié à l'entreprise BERANGER ELAGAGE. Ceci est en rapport avec le départ non remplacé d'un agent chargé de l'entretien.

L'Académie organise des stages de remise à niveau CM1 et CM2.  
Ils se dérouleront du 11 au 15 avril, du 04 au 08 juillet et du 22 au 26 août.

Un incident mécanique nous oblige à changer la serrure du coffre.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des habitants pour leur compréhension à l'occasion du passage de la course Paris/Nice. En effet le village a respecté de façon exemplaire les contraintes liées à la sécurité.

Le réseau SFR n'est toujours pas activé à ce jour.

La mairie est en attente de la nouvelle réglementation sur l'affichage publicitaire.

Du stationnement gênant a été remarqué en 2 endroits :  
Rue d'Hargeville à hauteur du n°16, le stationnement de véhicules utilitaires rend la circulation et les manœuvres dangereuses,  
En haut de la rue Pichelou,

Le dédommagement est en cours suite à la détérioration des chemins lors de l'entretien des pylônes.

Les sacs pour la collecte des déchets verts sont arrivés. La distribution aura lieu les mercredi matin et samedi matin de 9heures à 12 heures.

La mairie envisage d'investir dans une nouvelle lame à neige et de signer une convention d'utilisation avec les communes environnantes.

Une réflexion va être engagée en prévision de l'installation d'une climatisation dans la salle des fêtes.

Monsieur LAFLEUR a tenu à manifester son exaspération contre le bruit qu'il a du subir jusqu'à 6 heures dans la nuit du samedi 05 mars 2011.  
Compte tenu de l'absence de réaction des autres voisins de la salle des fêtes, il est envisageable que la musique incriminée ait trouvé sa source dans des véhicules stationnés à proximité.

Le repas cher à nos anciens se déroulera le samedi 26 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.  
Le Maire,